

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à l'hôtel de ville, situé au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, le jeudi 22 février 2024 à 19 h 15,

Sont présents, messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Guilbault, Roger Labrecque et François Prévost siégeant sous la présidence de monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du code municipal.

Sont absent : Madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey et M. Bernard Carey

Madame Pascale Massé, directrice générale, est aussi présente et note les minutes.

Aucun citoyen assiste à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 17.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 210-02-2024**

Il est proposé par M. Éric Bissonnette  
Appuyé par M. Bernard Guilbault

Et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**3. ADMINISTRATION**

**3.1. Adoption du règlement 363-2023-1 modifiant le règlement 363-203 concernant la démolition**

**RÉSOLUTION 211-02-2024**

ATTENDU qu'avis de motion a été donnée le 5 février 2024;  
ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 22 février 2024;

Il est proposé par M. Bernard Guilbault  
Appuyé par M. Éric Bissonnette

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 363-2023-1 modifiant le règlement 363-203 concernant la démolition

**ADOPTÉ**

**3.2. Adoption du règlement 365-2023-1 modifiant le règlement 365-203 concernant le comité consultatif d'urbanisme**

**RÉSOLUTION 212-02-2024**

ATTENDU qu'avis de motion a été donnée le 5 février 2024;  
ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 22 février 2024;

Il est proposé par M. Bernard Guilbaut  
Appuyé par M. Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 363-2023-1 modifiant le règlement 365-203 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉ**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION 213-02-2023**

Il est proposé par M. Roger Labrecque  
Appuyé par M. Bernard Guilbaut

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 31.

**ADOPTÉ**

---

Guy Favreau, maire

---

Pascale Massé, directrice générale